

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR25.34PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de CHF 910'000.- pour  
la restauration du Château, étape XXIX « Façade Est / Rue de la Plaine »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 11 novembre 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Viviane FEHLMANN, Aurélie-Maude HOFER, Eloïse MORADPOUR, Jean-David CHAPUIS, Michel DUBEY, Pierre-André MICHOU, Philippe PAVID et du soussigné, désigné Président.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de service, Jean-François SUTTERLET, Responsable de la gestion immobilière. Nous les remercions pour leurs explications précises et complètes.

### **Résumé du préavis**

Le préavis s'inscrit dans la continuité des étapes précédentes de restauration du Château, monument d'importance nationale et composante majeure du patrimoine yverdonnois. Après les travaux accomplis sur la Tour des Juifs, la Tour de la Place et la Tour des Gardes, l'étape XXIX prévoit la restauration de la Façade Est donnant sur la rue de la Plaine, comprenant :

- la réfection de la façade et de certains éléments de toiture,
- une consolidation statique en raison des tassements du sous-sol,
- la restauration et amélioration de l'état des fenêtres,
- le traitement des nichoirs à martinets en toiture,
- divers travaux annexes de conservation.

Le coût total du projet s'élève à CHF 910'000.- , comprenant notamment :

- les travaux de maçonnerie, taille de pierre, menuiserie et métal,
- les installations de chantier mutualisées avec les étapes XXVIII et XXX,
- les honoraires et les postes « divers et imprévus »,
- le pourcent culturel, selon le règlement communal.

Le préavis précise que les travaux doivent impérativement débuter au début de l'année 2026 afin de respecter les contraintes climatiques liées aux mortiers à la chaux, lesquels nécessitent des températures supérieures à 5 °C pendant plusieurs semaines. Ces mortiers seront appliqués en fin de chantier et devront donc l'être avant les premiers frimas susceptibles d'apparaître dès l'automne 2026.

## **Logique de continuité et importance patrimoniale**

La délégation municipale a rappelé que cette étape s'inscrit dans un processus routinier, cohérent et planifié. Les installations de chantier complexes déjà mises en place pour la Tour des Gardes seront réutilisées, ce qui limite les coûts et l'impact logistique. La Municipalité souligne la valeur patrimoniale et symbolique du Château, élément clé de l'image culturelle et touristique de la Ville.

## **Nature des travaux**

Les représentants municipaux ont expliqué que les travaux prévus concernent principalement :

- la consolidation du parement et la correction des déformations,
- la remise en état ou réparation des fenêtres existantes selon une approche conservatoire,
- l'entretien des menuiseries et du vitrail,
- la restauration des nichoirs à martinets,
- la pose de crochets et barres à neige sur la toiture.

Aucun changement esthétique majeur n'est envisagé ; il s'agit d'entretenir et de conserver l'état actuel, et non de revenir à des états historiques antérieurs.

## **Aspects techniques et choix patrimoniaux**

Interrogée sur les fenêtres, la délégation a rappelé que l'option retenue est de conserver l'existant, en réparant ou consolidant, conformément à l'approche de conservation en vigueur et en cohérence avec les interventions récentes sur les autres façades.

Les entreprises retenues sont expérimentées et ont déjà œuvré sur les précédentes étapes, ce qui limite les risques techniques.

## **Délais et rapidité de traitement**

Plusieurs commissaires ont évoqué la question des délais, la nécessité d'un traitement rapide au Conseil communal ayant été soulignée, notamment en raison :

- des conditions climatiques indispensables à la pose des mortiers à la chaux,
- du calendrier prévisionnel déjà engagé,
- de la volonté de lancer les contrats au plus tard en février.

La Municipalité a confirmé que les dossiers sont prêts et qu'un traitement rapide par le Conseil communal permettrait de débiter les travaux dans les délais prévus.

## **Vœu de la commission**

Au-delà de l'examen du préavis, la commission souhaite exprimer un vœu unanime concernant la mise en valeur générale du Château, en particulier du côté de la façade Est donnant sur le canal.

Actuellement, les abords immédiats de cette façade accueillent des toilettes publiques ainsi que des équipements destinés aux chiens. La commission estime que ces installations, bien qu'utiles, ne contribuent pas à la valorisation visuelle et patrimoniale de cette partie du monument. Elle recommande à la Municipalité d'examiner la possibilité de remplacer ces équipements par un aménagement plus qualitatif, par exemple au moyen de mobilier urbain sobre et cohérent (bancs, éléments paysagers ou dispositifs discrets), afin d'améliorer le caractère et la lisibilité du site.

La commission formule également le vœu que la Municipalité étudie la possibilité d'un éclairage nocturne adapté, permettant de mettre en valeur le Château tout en respectant pleinement les impératifs de sobriété énergétique et de réduction de la pollution lumineuse. Elle souligne l'importance de privilégier un éclairage orienté, modéré et maîtrisé, offrant une mise en scène élégante du monument sans perturber l'environnement naturel, la faune nocturne ou les riverains.

Elle encourage ainsi la Municipalité à intégrer ces réflexions dans les démarches futures liées à l'entretien, à la valorisation ou à l'aménagement des abords du Château.

## **Conclusions :**

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 17 novembre

Stéphane BALET :

